



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

lycées

Question écrite n° 49523

Texte de la question

Mme Brigitte Douay souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur des problèmes soulevés par la mise en place des travaux personnels encadrés (TPE) à la rentrée 2000 qui suscite des réserves chez un certain nombre de professeurs de lycées de sa circonscription. Ils regrettent tout d'abord qu'aucun horaire ne soit dégagé dans le service des enseignants pour permettre une concertation entre collègues, indispensable à la mise en oeuvre de ces TPE. Ils demandent ensuite quels moyens seront engagés, notamment pour les CDI qui devraient être au coeur du dispositif. Ils s'inquiètent également de la diminution sensible des horaires de cours sur lesquels seront pris les TPE. Ils souhaitent enfin qu'une évaluation approfondie des expérimentations soit faite avant d'étendre le système à tous les établissements. Elle lui demande en conséquence les réponses qu'il peut apporter aux préoccupations exprimées par ces enseignants convaincus que la réussite des élèves passe d'abord par les apprentissages de base et la maîtrise des savoirs.

Texte de la réponse

Durant l'année scolaire 2000-2001, l'expérimentation des travaux personnels encadrés (TPE) sera généralisée dans les classes de première des séries ES, L et S. Une classe au moins par lycée s'engagera dans la démarche des TPE avant la Toussaint. Les autres classes de première ne commenceront qu'en janvier. Cette mise en place souple et progressive permettra aux équipes éducatives de bénéficier d'un temps pour stabiliser les calendriers et les modalités d'organisation, réfléchir sur les croisements interdisciplinaires des thèmes et identifier les ressources documentaires disponibles. Des actions de formation seront, en outre, mises en place dans les académies au cours du premier trimestre. Dans le cadre de ces actions de formation ou d'accompagnement, plusieurs académies prévoient de travailler sur la recherche documentaire et sur l'articulation nécessaire professeurs-documentalistes. Par ailleurs, l'accroissement du parc informatique et l'enrichissement des fonds documentaires des CDI font l'objet d'un soutien important dans le cadre des crédits du collectif budgétaire, pour un montant de 120 MF. Concernant les horaires, il ne faudrait pas opposer le cours dit « traditionnel » et les exercices liés à la recherche documentaire. Dans les deux cas, il s'agit de lieux d'apprentissage. Dans les TPE, les professeurs veilleront à ce que les sujets traités s'inscrivent dans les programmes et à ce que les élèves comprennent l'articulation entre leurs recherches et les savoirs qui leur sont inculqués. L'expérimentation des TPE, menée en 1999-2000 dans une centaine d'établissements, a abouti à un premier bilan, globalement positif. Les enseignants ont, en effet, apprécié de voir leurs élèves s'engager dans une méthode active qui leur permet d'appréhender les liens entre les différentes disciplines, construire de nouvelles compétences en acquérant davantage d'autonomie et s'investir dans un projet personnel qui débouche sur l'acquisition de savoirs. A partir des comptes rendus des équipes et des corps d'inspection qui les suivaient, une brochure intitulée Travaux personnels encadrés - Rentrée 2000 a été rédigée par la direction de l'enseignement scolaire et adressée à tous les lycées pour être distribuée aux professeurs enseignant en classe de première. Parallèlement, les recteurs ont été destinataires d'un bilan de cette expérimentation, que l'on trouve déjà sur certains sites académiques. Durant l'année 2000-2001, un dispositif national, relayé dans les académies, suivra de près les initiatives des équipes pédagogiques et sera à l'écoute de leurs observations. A

l'issue de cette année scolaire, un nouveau bilan sera dressé et les leçons de cette année d'expérimentation seront tirées pour aménager et stabiliser la mise en oeuvre de cette réforme.

Données clés

Auteur : [Mme Brigitte Douay](#)

Circonscription : Nord (18^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 49523

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 juillet 2000, page 4331

Réponse publiée le : 23 octobre 2000, page 6063